



Inscriptions à l'école de GENILLE pour la rentrée 2017

Sont concernés les enfants nés en 2015 entrant en TPS, les enfants nés en 2014 entrant en PS, et les nouveaux arrivants.

Les enfants qui fréquenteront l'école à la rentrée prochaine devront **se faire inscrire**
à la mairie de leur commune de résidence :

Pour Céré-la-Ronde : les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis
de 9h00 à 12h00.

Pour Genillé : le samedi 6 mai de 10h00 à 12h00,
les mercredis 10 et 17 mai de 9h00 à 10h30,
les lundis 15 et 22 mai de 10h00 à 12h00.

Pour Le Liège : les mardis et jeudis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
les vendredis de 9h00 à 12h30,
et les samedis de 9h00 à 11h00.



puis

à l'école primaire de **GENILLE** pour tous les enfants du RPI
Céré-la-Ronde/Genillé/Le Liège

les **mercredis 10 et 17 mai de 9h00 à 11h30,**

et les **lundis 15 et 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Apporter à l'école : - le livret de famille,

- le carnet de santé (vaccination à jour)

- et le certificat d'inscription délivré par le **maire** de la commune de résidence.

En cas de séparation, il sera demandé l'ordonnance de justice concernant l'autorité parentale.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de GENILLÉ' and '28000' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.